



Procédure cours d'appel y a t'il un délai

Par **carinio**, le **10/03/2016** à **12:05**

Suite à un jugement de 2014, je viens de recevoir une convocation en cours d'appel. La partie adverse avait été débouté de sa demande car les faits sont insuffisamment caractérisés c'est ce qu'il y a écrit sur ma convocation.

Je n'ai pas reçu de notification de jugement ni de mon avocat ni aucun recommandé.

Je ne savais pas que la partie adverse avait fait appel je le découvre aujourd'hui, n'y a t'il pas un mois pour faire appel ? aurai je du être informé ? Si oui par huissier ou recommandé ?

Merci pour vos réponses.

Cordialement